

Monsieur le Président,

Notre syndicat CGT se permet de vous solliciter dans le cadre de l'augmentation des coûts de l'énergie.

En effet, à ce jour, la convention et les engagements de la Collectivité à l'égard des agents (départementaux ou de l'éducation nationale) logés au sein des collèges pour nécessité absolue de service permettent qu'ils aient une partie de leurs dépenses énergétique pris en charge par le Département.

Cette prise en charge a été fixée en somme d'argent et non en volume kwh ou gaz.

Or, avec l'inflation du coût de l'énergie, la somme allouée est rapidement atteinte et le reste à charge, pour les usagers de ces logements, augmente très fortement et ce d'autant plus que pour eux le bouclier tarifaire ne s'applique pas.

C'est pourquoi, nous souhaiterions que la situation puisse être à nouveau étudiée avec une convention qui serait fixée sur un volume énergétique plutôt qu'en somme d'argent.

Cette proposition permettrait ainsi de garantir une prise en charge stable quel que soit le coût de l'énergie.

De plus, nous souhaiterions que nous soit transmis une présentation des diagnostics énergétiques de chaque logements.

En effet en fonction de ces données, nous demandons à ce que des travaux dans les logements puissent être fait pour garantir une meilleure isolation et répondre aux exigences gouvernementales dans le cadre des locations de logement.

Ne doutant pas de votre compréhension sur ce point, nous restons à votre disposition pour pouvoir en échanger lors d'un rendez-vous.

Respectueusement,

Pour le syndicat CGT

Sophie HERLIN-MARTINEZ et Thierry HENAUT